

Épreuve



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 9 novembre 2023 — N° 79

Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner l'engagement du monastère des Augustines auprès des personnes proches aidantes.

---

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner la sortie du documentaire *La grande histoire du P'tit Train du Nord*.

---

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Coopérative de solidarité Abondance urbaine solidaire.

---

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Fabien Roy.

---

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de féliciter trois entreprises de la circonscription de l'Acadie lauréates du Gala Alpha.

---

**9 novembre 2023**

---

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme d'économie sociale Héritage Saint-Bernard inc.

\_\_\_\_\_

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Thibault.

\_\_\_\_\_

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Thibault.

\_\_\_\_\_

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage aux sociétés d'histoire de la circonscription de Chambly.

\_\_\_\_\_

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin d'inviter les amateurs de motoneige à visiter la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et les Monts-Valin.

\_\_\_\_\_

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gary Crandall.

\_\_\_\_\_

À 9 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

9 novembre 2023

---

Les travaux reprennent à 10 h 06.

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 40 Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 40.

---

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation par intérim sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant Mutuelle Beneva

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1078-20231109)

M. Bélanger (Orford) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant Mutuelle Beneva.

La motion est adoptée.

**9 novembre 2023**

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation par intérim sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 204 Loi concernant la Ville de Longueuil

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1079-20231109)

Mme Poulet (Laporte) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Longueuil.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la Nation Crie;

(Dépôt n° 1080-20231109)

9 novembre 2023

---

Cree Nation Government Regional Economic Development Financial Information, March 31, 2022 (version anglaise);

(Dépôt n° 1081-20231109)

Le rapport annuel 2021-2022 de l'Administration régionale Baie-James;

(Dépôt n° 1082-20231109)

Les états financiers 2021-2022 de l'Administration régionale Baie-James.

(Dépôt n° 1083-20231109)

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 63 concernant le rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Langue française, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 octobre 2023 par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé).

(Dépôt n° 1084-20231109)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Grandmont (Taschereau) dépose :

Un document intitulé *Expertise en modélisation et achalandage du projet de réseau de transport collectif structurant de la Ville de Québec*;

(Dépôt n° 1085-20231109)

Un document intitulé *Projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec : Analyse et recommandations*.

(Dépôt n° 1086-20231109)

**9 novembre 2023**

---

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient le vote reporté le 8 novembre 2023 sur la motion proposée par M. Bouazzi (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement proposée par M. Fortin (Pontiac) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Fortin (Pontiac).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Ajouter l'alinéa suivant à la suite du troisième alinéa :

« QU'elle demande au gouvernement du Québec de réaliser un portrait exhaustif de la hausse du coût des aliments, et ce, à travers l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement, afin d'explorer diverses pistes de solutions pouvant être mises de l'avant; ».

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **155** en annexe)

Pour : **26** Contre : **76** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Bouazzi (Maurice-Richard).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'augmentation fulgurante des prix des aliments dans les épiceries du Québec;



**9 novembre 2023**

---

QU'elle souligne que le gouverneur de la Banque du Canada a récemment déclaré en commission parlementaire fédérale avoir remarqué que les entreprises sont beaucoup plus disposées à augmenter leurs prix ces derniers temps, notamment dans le secteur de l'épicerie, et que par conséquent, « les ménages absorbent (...) beaucoup plus l'impact inflationniste »;

QU'elle rappelle que le 26 juillet dernier, Statistique Canada mentionnait que « les hausses des marges des grossistes et des détaillants ont toutes contribué à la croissance constante des prix des aliments »;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de déclencher une enquête sur les marges de profits des détaillants du secteur de l'épicerie.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **156** en annexe)

Pour : **27** Contre : **76** Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Ciccone (Marquette), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'annuellement en moyenne 6 400 Québécois, soit environ 18 personnes par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

**9 novembre 2023**

---

QU'elle reconnaisse que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

QU'elle constate l'importance de sensibiliser la population au dépistage du cancer de la prostate;

QU'elle se rappelle que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

Finalement, que l'Assemblée nationale déclare le 19 novembre comme la « Journée québécoise de la sensibilisation au cancer de la prostate ».

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Poulin (Beauce-Sud), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les finalistes de la 21<sup>e</sup> cérémonie de remise des Prix reconnaissance du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise;

QU'elle souligne les qualités professionnelles de ces jeunes de 35 ans et moins, leur leadership ainsi que leur détermination exceptionnelle pour servir l'État québécois;

9 novembre 2023

---

QU'elle souligne la contribution des gestionnaires et mentors qui encouragent cette jeunesse à s'intégrer activement et à exceller au sein de leurs équipes de travail et de leurs organisations.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier), conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage au nom de la nation québécoise, à l'occasion du jour du Souvenir, à ces femmes et ces hommes qui ont donné leur vie pour le maintien de la paix, la défense de notre liberté et le respect des droits humains;

QU'elle observe un moment de recueillement en leur mémoire, pour ne jamais oublier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant les enjeux de sécurité à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**9 novembre 2023**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du Plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec et du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec intitulé *Vers un Québec décarboné et prospère*, procède à l'audition d'Hydro-Québec, le jeudi 30 novembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 45 et de 14 h 30 à 18 h 45;

QUE cette étude se déroule ainsi :

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, réparties de la manière suivante : 7 minutes 30 pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 5 minutes 37 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 52 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une présentation de 15 minutes d'Hydro-Québec ait lieu après les remarques préliminaires;

QUE par la suite, le plan stratégique 2022-2026 et le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec soient étudiés en cinq blocs d'une heure sur les sujets suivants :

1. Améliorer la qualité du service
2. Aider la clientèle à faire une meilleure consommation d'énergie
3. Augmenter la production d'électricité
4. Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones
5. Devenir une organisation agile, innovante et transparente

**9 novembre 2023**

---

QUE pour chaque bloc, la durée maximale de l'exposé d'Hydro-Québec soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées ainsi : 22 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 16 minutes 52 secondes pour l'opposition officielle et 5 minutes 37 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales, réparties de la manière suivante : 7 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 5 minutes 37 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 52 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 21 novembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, et le mercredi 22 novembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 16 h 35;

**9 novembre 2023**

---

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Ville de Montréal
- Ville de Québec
- Me Conrad Delisle, expert-conseil en droit municipal
- M. Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité sur le sommet de la fiscalité municipale
- Mme Ève-Lyne Couturier, chercheuse IRIS – fiscalité municipale
- Mme Fanny Tremblay-Racicot – professeure agrégée – ENAP – CERGO – Centre de recherche sur la gouvernance
- FRAPRU
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
- Vivre en Ville
- Ville de Brossard

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 novembre 2023

---

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le rapport de mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale 2015-2019 intitulé *Incursion au cœur du code d'éthique et de déontologie: de la théorie à la pratique*.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 24 novembre 2023, M. Kelley (Jacques-Cartier) s'adressera à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les défis énergétiques : un enjeu pour notre société et notre économie ».

9 novembre 2023

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 28 est adopté.

---

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 21 novembre 2023, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 12 h 22, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 21 novembre 2023, à 13 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**



9 novembre 2023

---

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 155)

**POUR - 26**

Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Morin (PLQ)
Bouazzi (QS)	(Mille-Îles)	Labrie (QS)	Nichols (IND)
Caron (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Paradis (PQ)
(La Pinière)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Cliche-Rivard (QS)	Ghazal (QS)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Derraji (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)

**CONTRE - 76**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Thouin (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Mallette (CAQ)	
		Martel (CAQ)	
		Montigny (CAQ)	
		Picard (CAQ)	

9 novembre 2023

---

Sur la motion de M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

**(Vote n° 156)**

**POUR - 27**

Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Ghazal (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Nichols (IND)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)	
Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

(Mille-Îles)

**CONTRE - 76**

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Hull)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	